

**OBJET**

**RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA DELIVRANCE  
CLASSEE « MONUMENT HISTORIQUE » (PHASE A)**

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**AUTORISATION DE RELANCER LA PROCEDURE  
D'APPEL D'OFFRES DE TRAVAUX ET DE SIGNER LES MARCHES**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

---

**DELIBERATIONS ANTERIEURES**

- 04/5-16 du 12 novembre 2004 autorisant l'étude préalable et la préparation de l'arrêté de classement
- 06/4-63 du 22 juin 2006 approuvant le plan de financement
- 06/5-18 du 11 septembre 2006 approuvant la restauration de l'Eglise Notre-Dame de la Délivrance
- 07/4-28 du 30 novembre 2007 portant approbation de l'Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre et validation de la procédure, autorisation de signer les marchés de travaux et approbation du plan de financement

**RAPPEL DU PROJET**

Le projet consiste en la restauration extérieure de l'édifice (phase A).

Les travaux sont décomposés en trois tranches qui sont :

- \* tranche ferme façades Est et Ouest, accessibilité en façades Sud aux personnes à mobilité réduite, assainissement ;
- \* tranche conditionnelle 1 travaux sur les murs gouttereaux, toiture de la nef et sur les revers de la façade Est ;
- \* tranche conditionnelle 2 travaux sur les façades et toitures des bas côtés Nord et Sud.

Ces travaux sont allotés en neuf lots :

## RAPPORT N° 08/5-13

- \* lot n° 1 échafaudage,
- \* lot n° 2 maçonnerie / pierre de taille / sculpture,
- \* lot n° 3 couverture / paratonnerre,
- \* lot n° 4 menuiseries,
- \* lot n° 5 charpente métallique,
- \* lot n° 6 serrurerie,
- \* lot n° 7 vitraux,
- \* lot n° 8 peinture,
- \* lot n° 9 protection anti-pigeons.

### PROCEDURE DE MAITRISE D'ŒUVRE

#### \* Motivation de l'Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Pour tenir compte des financements, la mission prévue initialement en tranche unique sera exécutée en trois tranches dont une ferme et deux conditionnelles.

Les honoraires sont recalculés suivant l'alinéa 2 Article 2 de l'Arrêt du 5 juin 1987. Au vu de cet article, les honoraires correspondant aux éléments de mission sont recalculés sur la base d'un taux applicable à chaque tranche programmée.

#### \* Rémunération initiale

ARCHITECTE	VERIFICATEUR
8,49 % soit 155 294,20 € HT	1,31 % soit 23 961,78 € HT

#### \* Nouvelle rémunération

	ARCHITECTE	VERIFICATEUR
Tranche ferme	9,22 % soit 113 219,05 € HT	1,31 % soit 13 539,59 € HT
Tranche conditionnelle 1	9,19 % soit 26 369,39 € HT	1,41 % soit 6 293,46 € HT
Tranche conditionnelle 2	9,22 % soit 25 603,37 € HT	1,42 % soit 6 133,95 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>165 191,81 € HT</b>	<b>25 967,00 € HT</b>

soit une augmentation de 6,64 %

#### \* Déroulement de la procédure

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 septembre 2007 a donné un avis favorable à la passation de l'Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef et le Vérificateur des Monuments Historiques.

## RAPPORT N° 08/5-13

Cette procédure a été déclarée sans suite en raison d'un motif d'intérêt général.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 juin 2008 a donné un avis favorable à la passation de cet Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef et le Vérificateur des Monuments Historiques.

### PROCEDURE TRAVAUX

La Commune a lancé un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux conformément aux Articles 10, 33 et 57 à 65 du Code des Marchés Publics (CMP).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 novembre 2007 a procédé aux choix des offres les plus avantageuses économiquement sur la base des critères annoncés dans le règlement de consultation conformément à l'Article 59.2 du CMP.

En raison d'un motif d'intérêt général, la procédure en date du 28 novembre 2007 a été déclarée sans suite, il convient de la relancer.

#### Estimation maîtrise d'œuvre en € HT

LOT	€ HT
n°1 échafaudage	414 042,66
n°2 maçonnerie	755 487,07
n°3 couverture	245 589,73
n°4 menuiseries	197 568,34
n°5 charpente	125 576,25
n°6 serrurerie	96 637,31
n°7 vitraux	63 000,00
n°8 peinture	73 972,05
n°9 protection anti-pigeons	16 617,03

### FINANCEMENT

Un financement d'un montant de 289 753,12 € pour la tranche ferme de travaux avait été accordé par l'Etat/ DRAC en 2007.

La tranche conditionnelle 1 peut être financée dans le cadre du CAC 2008.

Tranche de travaux	Participation Etat/ DRAC	Participation CAC 2008	Participation Commune	TOTAL
Ferme	289 753,12		330 901,88	620 655,00
Conditionnelle 1		466 530,20	171 124,80	637 655,00
Conditionnelle 2			617 097,00	617 097,00

**DEMANDE D'AUTORISATION**

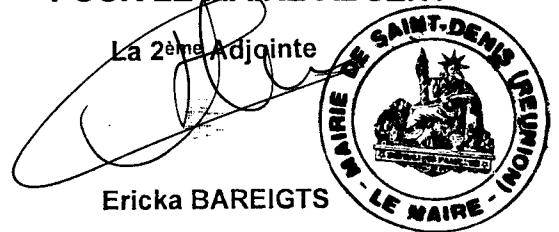
Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, je vous demande donc :

- 1° d'approuver l'Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef et le Vérificateur des Monuments Historiques pour des montants totaux de rémunération respectifs de 165 191,81 € HT et de 25 967,00 € HT ;
- 2° de m'autoriser à signer l'acte correspondant ;
- 3° de m'autoriser à relancer la procédure d'appel d'offres de travaux et à signer les marchés avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation ;
- 4° d'approuver le plan de financement ;
- 5° de m'autoriser à solliciter les subventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT**

La 2<sup>ème</sup> Adjointe



**Ericka BAREIGTS**

**OBJET**

**RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA DELIVRANCE  
CLASSEE « MONUMENT HISTORIQUE » (PHASE A)**

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**AUTORISATION DE RELANCER LA PROCEDURE  
D'APPEL D'OFFRES DE TRAVAUX ET DE SIGNER LES MARCHES**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-13 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ORPHE Monique, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve l'Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef et le Vérificateur des Monuments Historiques pour des montants de rémunération au total respectivement de 165 191,81 € HT et de 25 967,00 € HT pour la restauration de l'Eglise Notre-Dame de la Délivrance.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à relancer la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation.

**ARTICLE 4**

Approuve le plan de financement.

**ARTICLE 5**

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **10** JUIL. 2008

**POUR LE MAIRE ABSENT**

La 2<sup>ème</sup> Adjointe



Ericka BAREIGTS



**RESTAURATION DE L'EGLISE  
NOTRE-DAME DE LA DELIVRANCE  
(PHASE A)**

**AVENANT N°1**

**MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Architecte en Chef des Monuments Historiques  
Vérificateur des Monuments Historiques

**Monsieur Vincent BRUNELLE**  
**Monsieur Jean Pierre LECOT**

**A IDENTIFICATION**

Maître d'ouvrage

COMMUNE DE SAINT-DENIS

Groupement de maîtrise d'œuvre :

\* Architecte en chef  
des monuments historiques  
Monsieur Vincent BRUNELLE

\* Vérificateur  
des monuments historiques  
Monsieur Jean Pierre LECOT

Coût initial des travaux

1 829 142,45 €TTC

Niveau de complexité

3

	Architecte	Vérificateur	
Taux	8,49 %	1,31 %	
Montant initial des honoraires	155 294,20 € HT	23 961,78 € HT	179 255,98 € HT

**B OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'Avenant**

Pour tenir compte des financements, la mission prévue initialement en tranche unique sera exécutée en trois tranches : une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

En conséquence, le montant des travaux augmente en raison d'un délai plus important.

Les honoraires sont recalculés suivant l'Article 2 alinéa 2 de l'arrêt du 5 juin 1987.

Au vu de cet article, les honoraires correspondant aux éléments de mission restant à effectuer et le taux applicable sont recalculés sur la base de chaque tranche programmée.

### Article 2 : Nouveaux montants des travaux

Montant HT de la tranche ferme	620 655,00 €
Montant HT de la tranche conditionnelle 1	637 635,00 €
Montant HT de la tranche conditionnelle 2	617 097,45 €
<b>Montant HT estimé de l'opération</b>	<b>1 875 387,45 €</b>

### Article 3 : Nouveaux taux du marché

	Architecte	Vérificateur
Tranche ferme	9,22 %	1,42 %
Tranche conditionnelle 1	9,19 %	1,41 %
Tranche conditionnelle 2	9,22 %	1,42 %
Opération totale	8,48 %	1,31 %

### Article 4 : Nouveaux montants du marché

	Architecte	Vérificateur	
Tranche ferme	113 219,05 € HT	13 539,59 € HT	126 758,64 € HT
Tranche conditionnelle 1	26 369,39 € HT	6 293,46 € HT	32 662,85 € HT
Tranche conditionnelle 2	25 603,37 € HT	6 133,95 € HT	31 737,32 € HT
Opération totale	165 191,81 € HT	25 967,00 € HT	191 158,81 € HT
Ecart / honoraires initiaux	+ 6,37 %	+ 8,37 %	+ 6,64 %

Les fiches de calcul avec tableaux de décomposition sont annexées.

### Article 5 : Conditions générales

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent Avenant restent valides, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

Fait à Saint-Denis,  
Le

**L'Architecte en Chef  
des Monuments Historiques**

**Le Vérificateur  
des Monuments Historiques**

**Le Maître d'ouvrage**

